

=====
n° 2023 T 60

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La demande en date du 25/10/2023, émanant de la société Boucard Mont-d'Or représentée par Monsieur BOUHELIER Matthieu, en vue de réaliser un raccordement assainissement,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION RUE DU VILLAGE

La circulation sera modifiée comme suit sur la rue du Village (à hauteur du n°24), à compter du 25 octobre 2023, et pendant 15 jours :

- Circulation sur mi-chaussée, alternée par panneaux



Article 2 : SIGNALISATION

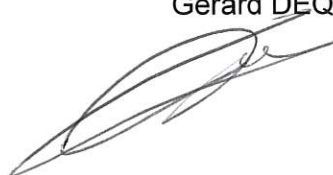
Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 25/10/2023

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs